



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice : 29  
Présents : 27  
Absents : 2

-----  
L'An Deux Mille Vingt Trois, le six mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 février 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27  
Abstention : 1  
Contre :

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés : Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi).

Absente : Mme Garraud

Secrétaire : M. Richard Dersi

**Objet : Acquisition Licence IV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Bar des Sablons, situé 44 rue de la République est en vente ;

Considérant que pour éviter que la licence IV de ce bar soit vendue et puisse être déplacée hors de la commune, il convient de l'acheter ;

Considérant que les négociations engagées avec le propriétaire ont abouti à un accord pour un montant total de 14 000 € ;

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** d'acquérir la licence IV détenue par Madame RADUREAU Françoise (gérante du Bar des Sablons) au prix de QUATORZE MILLE EUROS (14 000 €).

**DONNE** pouvoir à Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



**Olivier PEVERELLI**

**Richard DERSI**

Certifié conforme

N° 20